

LE MOT DU MAIRE

Intérêt général et intérêts particuliers...

Dans l'administration d'une collectivité territoriale les élus sont en permanence confrontés à l'intérêt général et aux intérêts particuliers. C'est assurément un exercice plus difficile qu'il n'y paraît notamment parce qu'il existe plusieurs degrés d'intérêt général et d'intérêt particulier et des appréciations différentes selon la sensibilité des personnes chargées de le défendre.

Si des dispositions législatives et réglementaires font obligation au Maire de préserver les biens communaux (bâtiments publics, chemins ruraux...), l'intérêt général est clairement et définitivement établi de sorte que les élus ne peuvent que s'y conformer, quand bien même il heurterait des intérêts particuliers.

Parfois l'intérêt général coïncide avec des intérêts particuliers opposés. C'est le cas lorsque, pour des raisons de sécurité générale, des éco-points situés à proximité de transformateurs électriques sont déplacés au plus loin d'habitations : certains habitants apprécieront cette mesure de sécurité réduisant les nuisances (trafic, bruit...) alors que d'autres le déploreront car ils devront allonger leurs déplacements et changer leurs habitudes.

Lorsque le conseil municipal doit se prononcer pour l'ouverture d'une procédure d'urbanisme qui pourrait à terme permettre une extension physique de la carrière et une prolongation de sa durée d'exploitation, les élus doivent apprécier au moins deux types d'intérêts généraux : l'écologie et la préservation de sites naturels d'une part, l'emploi et les ressources financières pour la commune d'autre part, et évidemment sans prendre en compte les intérêts particuliers.

Ainsi dans ce dossier, parce que l'arrêt d'exploitation de la carrière entraînerait inévitablement une hausse de 20% des taux fiscaux et la disparition de plusieurs dizaines d'emplois directs et indirects, j'ai considéré que l'intérêt général premier était d'accompagner une éventuelle extension de la carrière.

Pour un élu et a fortiori un maire, écarter les intérêts particuliers incompréhensibles ou en opposition avec l'intérêt général est une obligation morale. Elle ne disparaît que lorsqu'il redevient un simple citoyen.

Daniel ROTH

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2013 :

Le 15 février 2013 à 20 h 15, tous les membres en exercice étaient présents autour de Monsieur le Maire pour discuter les nombreux points à l'ordre du jour de la séance.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux ont tout d'abord délibéré pour solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation Equipements Territoires Ruraux) de Monsieur le Préfet. Une aide financière de 8.688,00 € est demandée pour financer l'aménagement d'un parking rue de la Charrière à côté des ateliers municipaux.

TRANSFERT DE COMPETENCES :

Le Conseil Municipal a délibéré sur un certain nombre de transferts de compétences à la communauté de communes La Haute Savoureuse.

Compétence n° 1 :

Mise en place et gestion d'une fourrière automobile. Toutes les communes de La Haute Savoureuse ont été ou peuvent être confrontées à des degrés divers à des problèmes de stationnement gênant ou abusif. Pour y remédier, sauf à disposer d'une fourrière automobile, il n'y a parfois pas d'autre solution que d'organiser l'enlèvement du véhicule par un garagiste aux frais de la commune. Il est possible à chaque commune de

signer une convention portant délégation et fonctionnement de la fourrière automobile à un établissement privé qui assure le service sans coût pour la commune. Mais une seule convention pourrait être signée par la Communauté de communes La Haute Savoureuse si la compétence correspondante lui est transférée. Ainsi cette compétence relative à la Mise en place et gestion d'une fourrière automobile est transférée à la CCHS.

Compétence n° 2 :

Politique du logement et du cadre de vie. Le conseil communautaire de La Haute Savoureuse considérant la politique du logement et cadre de vie d'intérêt communautaire propose aux communes qu'elles lui transfèrent la compétence optionnelle correspondante. Ainsi la CCHS aurait en charge les travaux visant à favoriser le maintien à domicile par l'adaptation des logements à la dépendance et au vieillissement. Le Conseil Municipal accepte ce transfert de compétence.

Compétence n° 3 :

Actions d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Le conseil communautaire de La Haute Savoureuse considérant les actions d'insertion professionnelle et sociale des jeunes d'intérêt communautaire propose aux communes de lui transférer la compétence optionnelle correspondante. Ce transfert de compétence consisterait pour la CCHS à participer aux dispositifs d'insertion professionnelle mis en place par les partenaires institutionnels, notamment la Mission Locale Espaces Jeunes du Territoire de Belfort. Le Conseil Municipal accepte ce nouveau transfert de compétence.

Compétence n° 4 :

L'installation et l'entretien des mobiliers urbains affectés au transport des voyageurs. Le conseil communautaire de La Haute Savoureuse considérant l'installation et l'entretien des mobiliers urbains affectés au transport des voyageurs d'intérêt communautaire propose que les communes lui transfèrent la compétence correspondante. Le Conseil Municipal accepte aussi ce transfert de compétence.

ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION :

Le Maire invite le conseil municipal à renouveler sa décision d'adhérer au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion au 1^{er} janvier 2013 en l'autorisant à signer la convention d'adhésion. Il précise que le suivi médical des agents est obligatoire et qu'adhérer au service du Centre de Gestion facilite la gestion de cette obligation. Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la

convention y afférent et autres documents s'y rapportant.

CONVENTION AVEC LE RPI DES 2 AUXELLES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des enfants scolarisés à LEPUIX fréquentent la restauration scolaire du Syndicat de Gestion du RPI des 2 Auxelles. Cette fréquentation oblige le RPI à mettre en œuvre des moyens complémentaires entraînant des dépenses supplémentaires. Depuis la rentrée scolaire 2009-2010, la commune apporte une aide financière au Syndicat de Gestion du RPI des 2 Auxelles pour le bon fonctionnement du service. Pour l'année scolaire 2011 - 2012, elle se chiffrait à 3,90 € par enfant et par repas pris. Pour l'année scolaire 2012 - 2013, il convient éventuellement de réviser le montant la participation financière de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de participer financièrement à la restauration scolaire des 2 Auxelles moyennant la somme suivante : 3,90 € par enfant et par repas pris.

CONVENTION AVEC LE CG 70 RELATIVE A LA DISTRIBUTION DES SECOURS - PLANCHE DES BELLES FILLES :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de conclure avec le Conseil Général de Haute-Saône une convention relative à l'organisation des secours sur le site du domaine skiable du site de la Planche des Belles Filles pour la partie située sur le territoire de la commune de LEPUIX. Le pouvoir de police administrative appartenant au Maire, la convention vise à préciser les modalités de distribution des secours sur le domaine skiable considéré. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les termes de la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Ensuite, le Conseil Municipal a abordé plusieurs points comptables.

Les comptes administratifs 2012 du Service des Eaux ainsi que de la Forêt ont donc été examinés et approuvés. Le solde définitif du budget eau est de + 38.580,19 € et celui du budget forêt est de 70.602,46 €. Les comptes de ces budgets sont conformes aux comptes tenus par Monsieur le Receveur Municipal.

Le budget primitif 2013 du Service des Eaux a été approuvé. Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 62 411 € et celles

d'investissement à 26 596 €. En marge de ce budget, les tarifs de l'eau pour 2013 ont été approuvés. Ils sont les suivants :

Eau prix hors taxe par M ³	0,750€
Redevance pour pollution par M ³	0,280€
Redevance pour prélèvement de l'eau par M ³	0,148€
Prix de l'eau TTC par M ³	1,178€

Le montant annuel d'abonnement au compteur est quant à lui fixé à **18,00 €**.

Le budget primitif 2013 de la Forêt

Présenté par Monsieur le Maire, a aussi été approuvé au cours de cette réunion. Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 70 632 € et celles d'investissement à 0 € (il n'y a pas d'investissements prévus en 2013 en forêt communale).

MOTION DE SOUTIEN A M. GAIDOT :

En avant dernier point, le Conseil Municipal souhaite apporter son indéfectible soutien à Monsieur GAIDOT, Maire de la commune de Vescefont, qui doit faire face à une procédure engagée contre lui suite à des remblais réalisés par sa commune en zone humide.

ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET DE CARRIERE AU LIEU-DIT « LE MONT JEAN » :

Enfin, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire (à onze voix pour, deux voix contre et une abstention) d'engager la procédure de déclaration de projet ; celle-ci doit permettre l'extension de la carrière et la création d'une verse à stériles au lieu-dit « Le Mont Jean », et d'un écran paysager au lieu-dit « Le Mont Jean Nord ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2013 :

Le conseil s'est réuni le 12 avril. Onze conseillers et conseillers municipaux étaient présents autour de Monsieur le Maire à 20 h 15 pour décider notamment des taux d'imposition sur la commune pour 2013. Une conseillère municipale avait donné pouvoir pour les différents votes.

TAUX D'IMPOSITION 2013 :

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de fixer en 2013 les taux d'imposition suivants : **taxe d'habitation : 7,39 %**, **taxe foncière (bâti) : 11,34 %**, **taxe foncière (non bâti) : 94,00 %**. Ces taux sont identiques à ceux votés en 2012.

Le compte administratif et le compte de gestion du Budget Communal pour l'année 2012 ont été approuvés. Le solde définitif 2013 est de + **183 423,77 €**.

Le BUDGET PRIMITIF 2013 de la commune présenté par Monsieur le Maire a été approuvé : en section de fonctionnement : les dépenses et les recettes sont équilibrées à **772.283,00 €**. En section d'investissement : les dépenses et les recettes sont équilibrées à **400.440,00 €**.

PROGRAMME DE TRAVAUX ONF -ANNEE 2013 :

Le conseil municipal décide des travaux à réaliser en cette année 2013 en forêt communale : accepte de réaliser à hauteur de 1.662,30 € HT des travaux en forêt communale en 2013 ; il s'agit de travaux de maintenance (entretien du parcellaire : mise en peinture des parcelles 36, 40 et 41) à imputer en fonctionnement.

DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU PNRBV :

Le Maire, Daniel ROTH, informe le Conseil Municipal que le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, lors de la séance de son comité syndical du 19 novembre 2012, a modifié ses statuts et a adopté la possibilité que chaque collectivité membre désigne un suppléant qui pourra remplacer l'élu titulaire au Parc en cas d'empêchement de celui-ci. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Alain GROSJEAN en tant que suppléant du délégué titulaire qui est Monsieur Alain PERROT pour siéger dans les instances du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

REPORT DE L'APPLICATION DE LA REFORME SUR LES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE 2014 :

Monsieur le Maire rappelle les termes du décret n° 2013-77 du 26 janvier dernier relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Lors des précédentes réunions du conseil municipal mais également à l'issue de la réunion organisée au sein de la Haute Savoureuse le 7 février 2013 avec les élus, les directeurs d'école, les présidents des RPI, la directrice du Centre Socio Culturel, le directeur de l'école de musique, il a été décidé unanimement de reporter l'application de cette réforme sur les rythmes scolaires à la rentrée 2014. En effet, il apparaît, que dans l'intérêt de l'enfant, l'application de cette réforme dès la rentrée prochaine n'est pas envisageable en raison notamment des incertitudes qui demeurent encore concernant l'encadrement des activités mais aussi compte

tenu de la nécessité d'établir une réelle concertation avec les enseignants, les associations de parents d'élèves ainsi que les associations sportives et culturelles tous largement concernés par cette réforme. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reporter en septembre 2014 l'application de la réforme sur les rythmes scolaires afin que son application soit en phase avec l'intérêt de l'enfant.

MODIFICATION DES REGLES DE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 applicable à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux (mars 2014) qui ont modifié les règles de composition des organes délibérants des communautés de communes. Selon les nouvelles dispositions, le nombre de délégués communautaires se trouve ramené de 24 à 22, les communes de Rougegoutte et d'Auxelles-Bas perdant chacune 1 délégué titulaire. Par ailleurs, seules les communes ayant un seul délégué titulaire bénéficieront d'un délégué suppléant. Toutefois, plusieurs aménagements de la loi ont depuis introduit des règles dérogatoires permettant de moduler dans certaines limites le nombre de délégués titulaires. Considérant que la composition actuelle du conseil communautaire (nombre de délégués titulaires et répartition entre communes) est équilibrée et a permis jusqu'alors un fonctionnement harmonieux de ses instances, Monsieur le Président de la Haute Savoureuse propose de maintenir à 24 les délégués titulaires qui la composent selon la répartition actuelle entre les communes membres. Ainsi est proposée une nouvelle rédaction des statuts de la communauté de communes pour son article 5. Pour son entrée en vigueur, il est nécessaire que les conseils municipaux l'approuvent à la majorité qualifiée des 2/3 avant le 30 juin prochain. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle rédaction de l'article 5 des statuts de la Haute Savoureuse telle qu'elle est proposée.

ATTENTION CIRCULATION COUPEE LE 01 JUIN 2013

Cette année l'épreuve de championnat du monde de triathlon passera par notre village, à cette occasion la route départementale 465 sera **complètement interdite à la circulation entre MALVAUX et GIROMAGNY de 10h15 à 13h15**



monde de triathlon passera par notre village, à cette occasion la route départementale 465 sera **complètement interdite à la circulation**

Déplacement Eco point.

Eco point du Phanitor.



L'éco point du Phanitor par sa situation proche des maisons et du transformateur ERDF a été transféré rue de Belfort vers le pont de l'ancienne usine de la fonderie.

Eco point rue du moulin. (Derrière le cimetière)

La place rue du moulin sera rénovée par OPTYMO vu sa dégradation occasionnée par le retournement des bus. La commune profitera de cet aménagement pour créer une nouvelle entrée dans le cimetière rue du moulin. De ce fait l'éco point sera transféré rue de la charrière après la mise en place des enrobés sur le parking devant les ateliers municipaux. Travaux prévus en 2013.

Déchetterie mobile (Les monstres)

Par le fait de la rénovation du parking rue du moulin la déchetterie mobile sera elle déplacée sur le parking de chauveroche (vers la scierie communale) à partir de juin 2013.

Travaux pour l'année 2013

- Ravalement de la façade de l'école maternelle et remplacement des tuiles sur la partie arrière du bâtiment.
- Remplacement des tuiles sur la partie bibliothèque de la salle communale.
- Finition du parking devant les ateliers municipaux

Rappels Utiles

* **Déjections canines.** Le règlement sanitaire départemental complété d'un arrêté municipal interdit les déjections canines sur le domaine public communal. Ainsi, les propriétaires ou possesseurs de chiens sont tenus de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute partie du domaine public communal. A défaut, ils s'exposent à une contravention de 1ère classe.

Aux propriétaires de chiens :

Les dispositions de l'article L211-23 du code rural sont à respecter : « Est considéré comme en état de divagation [donc répréhensible] tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenue de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse ».

Bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral du 10 novembre 2006 concernant la lutte contre les bruits de voisinage stipule que les travaux de bricolage et de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, comme les tondeuses à gazon, débroussailleuses, perceuses, tronçonneuses.... ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
 les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
 les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



Trois anciens combattants à l'honneur

La cérémonie commémorative de la signature des accords d'Evian mettant fin à la guerre d'Algérie a eu lieu le 19 mars 2013 à Lepuix présidé par Mr Albert LAIBE président de la section de Giromagny de la FNACA en présence de Mr Guy MICLO conseiller général et Mr Daniel ROTH maire de Lepuix



Le défilé du centre du village aux monuments aux morts et la cérémonie sont animés par la clique de la Jeanne d'Arc de Lepuix

Au monument aux morts après les traditionnels messages Mr Albert LAIBE a remis les décorations aux trois récipiendaires.



De gauche à droite
 Médaille de reconnaissance de la nation à Mr Daniel GODEL des troupes aéroportées
 Médaille de reconnaissance de la nation à Mr Claude THEVENOT ancien chasseur alpin
 Médaille croix du combattant à Mr René STALDER ancien tirailleur Algérie

Un hommage a également été rendu à Mr Bernard DEMOUGE ancien Maire de Lepuix et ancien d'Algérie décédé en octobre dernier.



Au nom de la commune une plaque commémorative a été déposée sur sa tombe par Mr Daniel ROTH maire de Lepuix.

tombe par Mr Daniel ROTH maire de Lepuix.



Les conscrits de la classe 15

Cette année encore les jeunes du village ont fêté leurs 18 ans en respectant la tradition des conscrits ancrée à Lepuix depuis fort



longtemps. Ces 3 jours se sont déroulés le week-end de pâques sous une météo maussade mais la joie et la bonne humeur étaient bien là Le point fort de ce week-end fut le bal des conscrits du dimanche soir.

Les conscrits représentants la classe 15 sont
 1^{er} rang : Elena DEMESY, David ROETHINGER, Le bonhomme Pépé Beudot, Wendy DEMOUGE
 2^{ème} rang : Christophe PERROS, Rémi PERREZ, Valentin COAT, Aurore HEINIS, Erwin SPECK

1 0 0 ANS !



Lundi 11 mars 2013, en fin d'après midi , le maire et les conseillers municipaux se sont rendus au domicile de Mr André FENDELEUR pour fêter un événement rare : **le centième anniversaire d'un homme originaire du village de Lepuix.**

A cette occasion , Monsieur le Maire lui a remis la médaille de la commune et un coffret de champagne.

André FENDELEUR serait, selon la mémoire populaire, le premier homme de Lepuix à fêter ses 100 ans. Toujours alerte, il ne prend pas de médicaments, lit son journal ,fait ses mots croisés et boit son verre de vin chaque jour.

André FENDELEUR est un môtieux pure souche : né à Lepuix dans une famille de six enfants le 11 mars 1913. Après l'école communale, il débute très tôt dans la vie active : dès l'âge de 12 ans, il travaille à l'usine du Rioz à Giromagny en compagnie de ses frères. Un parcours de plusieurs kilomètres effectué en sabots et en chantant pour tromper l'ennui. A 16 ans André apprend le métier de boulanger chez MUNCH à Belfort .Un métier qu'il exercera jusqu'à son service militaire effectué au 4^e régiment d'artillerie de Colmar et qu'il reprend à son retour dans la vie civile. Il a travaillé durant une quinzaine d'année à la boulangerie DEMEUSY dont il a été le premier ouvrier.



La seconde guerre mondiale éclate et André est réquisitionné pour le travail obligatoire en Allemagne. Cette sombre période achevée, il fait la connaissance d'une jeune couturière, Lucette FELIX , qui livrait une robe chez ses parents. Le couple se marie en 1945.

André FENDELEUR passe son permis de conduire à 49 ans, et il arrête de conduire à 98 ans.

André entre à l'usine ASCO à Giromagny en 1955 puis chez TECLA en 1960 ,il termine sa carrière comme chef d'équipe , il a alors 65 ans. Lucette et André ont donné naissance à trois enfants : Michèle, Bernard et Alain, quatre petits-enfants et quatre arrière petits enfants sont venus agrandir la famille.

En 2010 Lucette et André ont fêté leurs noces de palissandre marquant 65 ans de mariage. Lucette a quitté ce monde en septembre 2011.

Aujourd'hui André FENDELEUR demeure très entouré par sa famille et réside toujours à son domicile rue de Belfort.

Pour marquer cette journée particulière nous avons trinqué à la santé du centenaire et mangé le gâteau d'anniversaire.



Les Foulées Printanières

Le don d'organes je dis OUI & vous ?

Programme

Par équipes mixtes de 6 personnes et en relais de 2 à 6 participants, vous devrez relier plusieurs étapes en course à pieds ou en VTC durant la journée du 9 juin 2013.

Objectifs

- Sensibiliser aux dons d'organes à travers l'image positive que véhiculeront les transplantés, les coureurs et les bénévoles en accompagnant les équipes.
- Mettre à l'honneur le Centre Hospitalier de Belfort-Montbéliard et son personnel, maillon essentiel du don d'organes et de la réussite de la transplantation.
- Offrir aux dialysés la possibilité de participer à une manifestation sportive sous surveillance médicale.
- Montrer que « la greffe, ça marche » grâce à la participation de transplantés.
- Amener la population à se positionner à propos du don d'organes.

Cette journée sera l'occasion de pratiquer un sport accessible à tous avec un peu d'entraînement afin de soutenir une bonne cause et ceci dans une ambiance festive. Des ravitaillements seront disponibles à toutes les étapes, un repas vous sera servi à 13h30 à Lepuix-Gy, à l'issue de la remise des prix, un apéritif dînatoire vous sera offert.

Règlement de la course

- [1] Le rendez-vous est fixé à la Salle Polyvalente Communale de Lepuix-Gy à 7h 00 précise pour un départ précis à 7h30.
- [2] Cette journée est ouverte à toutes personnes âgées d'au moins 16 ans. Pour les mineurs, une autorisation parentale sera exigée.
- [3] Les équipes devront être composées de 6 coureurs (2 filles au minimum) et devront posséder 2 voitures ou 1 minibus pour transporter leurs coureurs et leurs VTC.
- [4] Pré-requis médicaux :
 - Pour les non transplantés, licence compétition ou certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied et du vélo.
 - Pour les dialysés et transplantés : 1 certificat médical du médecin qui vous suit pour la transplantation (la dialyse) ou 1 test d'effort de moins de 6 mois indiquant votre aptitude à courir et/ou à faire du vélo.
- [5] Les inscriptions devront être retournées au plus tard le 15 mai 2013, accompagnées d'un chèque d'un montant de l'engagement soit 84 euros par équipe.

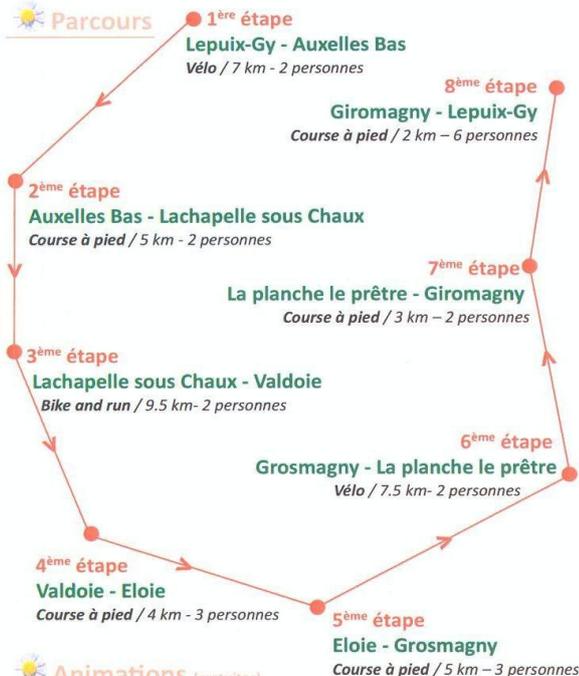
Ordre du chèque : Les Boitchus et le don d'organes
Adresse de règlement : 14 rue de la forêt - 90400 Andelnans
Contact : laurence.gomez18@orange.fr / 06 65 40 08 69

Le tarif de l'engagement comprend le dossard, 1 tee-shirt par coureur, le repas de midi, la remise des prix ainsi que l'apéritif dînatoire.



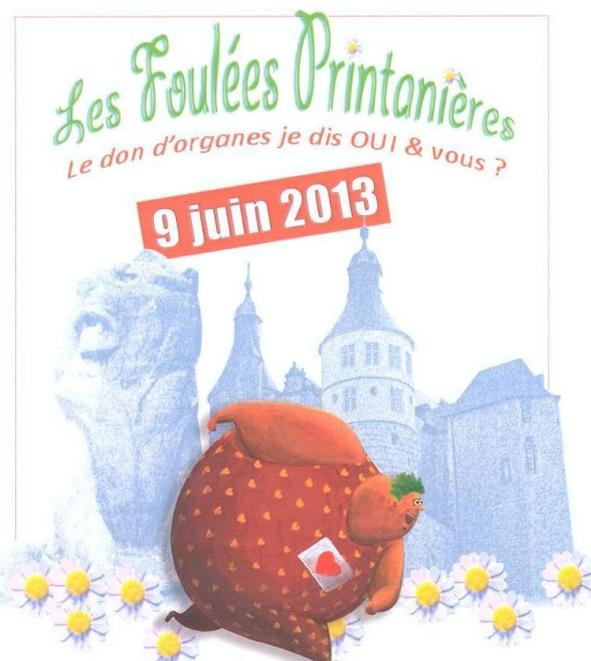
- [6] Le port du casque et des gants lors des étapes «bike and run» et vélo est obligatoire par les 2 compétiteurs.
- [7] Le tee-shirt donné au départ devra être porté pendant toutes les étapes.

Parcours



Animations (gratuites)

Banana's / Musiciens de Pontarlier - Mini concert à toutes les étapes
 Maquillage pour enfants de 14h00 à 17h00 / Salle Polyvalente Communale
 Promenades en calèche de 14h00 à 17h00 / Salle Polyvalente Communale



Ensemble nous l'avons dit
pour sauver des vies

50 km relais
à travers les communes proches de Lepuix-Gy

Inscriptions et renseignements : laurence.gomez18@orange.fr / Tél. 06 65 40 08 69
 Course par équipe mixte de 6 personnes de plus de 16 ans / Droit d'inscription 84 € par équipe

Bibliothèque intercommunale de Lepuix

Innovation 2013 : ressources en ligne et accès au catalogue

Depuis peu, en partenariat avec le Conseil Général du Territoire de Belfort, la médiathèque intercommunale de Lepuix propose la possibilité d'accéder à des ressources numériques en ligne (sur place ou à domicile) dans les domaines suivants :

- Cours de langue pour débutant (7-14 ans) : anglais
- Cours de langue débutant et perfectionnement (7-77 ans) : allemand / anglais / américain / espagnol / brésilien / chinois / grec / italien / polonais / portugais / russe / suédois
- Cours de français pour étrangers
- Code de la route (16 ans et +) : auto / moto / bateaux
- Cours de bureautique débutant (7-77 ans)
- Dactylo (tout niveau ; tout public)
- Cours de multimédia (12 ans et +) niveau confirmé : web / graphisme / photos / vidéos
- Cours de musique (7 à 77 ans)
- Vie professionnelle : traiter les sujets de société

Par ailleurs, le catalogue de la médiathèque intercommunale de Lepuix est à présent visible sur le site de la commune, rubrique médiathèque intercommunale. De plus, chaque usager inscrit peut y consulter son **compte** : liste des documents en prêt, en retard ou en réservation. L'accès se fait à l'aide d'un **identifiant** (initiale du prénom + nom de famille) et d'un **mot de passe** (à choisir et faire valider au moment de votre inscription à la médiathèque).

Pôle thématique sur les Vosges

Depuis 2010, la médiathèque intercommunale de Lepuix constitue un pôle thématique sur le thème « **Ballon d'Alsace et massif vosgien** » en partenariat avec le Conseil Général du Territoire de Belfort par le biais de la Médiathèque Départementale.

Plus de **130** documents sur ce sujet sont à découvrir.....

Pour plus d'information sur ces nouveautés, contacter Marylin DEMEUSY lors des heures d'ouverture : mardi de 16 h à 18 h, mercredi et samedi de 14 h 30 à 16 h 30.

Médiathèque intercommunale, rue de la Charrière,

Tél : 03 84 27 12 32

Mail : biblepuix@wanadoo.fr

Catalogue de la médiathèque : http://bibli9027.dyndns.org/pmb/opac_css/

Rappel des manifestations à venir

<u>MAI</u>	JE	16	Assemblée Générale	Club de l'Amitié
	SA	25	Portes ouvertes	Club de l'Amitié
	SA	25	Braderie	Secours Catholique
	DI	26	Marche + Repas	Ski Club Haute Savoureuse
	LU	27	Voyage	Club de l'Amitié
<u>JUIN</u>	SA	1	Chalet Haute planche	Ski Club Haute Savoureuse
	DI	9	Tournoi de Pétanque	La Raquette Môtieuse et Ski club
	JE	13	Concours de belote interne	Club de l'Amitié
	SA	15	Trophée des étoiles	F. C. G. L.
	VE	21	Fête de la musique *	Lepuix-Gym
	SA	22	Feu de saint jean	F. C. G. L.
	DI	23	Journée truite - Étang des Belles Filles	A. A. P. P. M. A.
	JE	27	Sortie annuelle	Club de l'amitié
	SA	29	Fête des écoles *	En route les petits Môtieux
<u>JUILLET</u>	JE	4	Loto interne	Club de l'Amitié
	SA	6	Kermesse du village(vente de gâteaux)	Paroisse
	DI	7	Kermesse du village Défilé	Paroisse
	DI	21	Portes Ouvertes à la scierie communale	La Scierie Demouge
<u>AOUT</u>	SA	24	Montée de la Haute Planche	Ski Club Haute Savoureuse
	DI	25	Reprise du Championnat	F.C.G.L.
	SA	31	Fête du village (vente de gâteaux) *	Cligue
<u>SEPTEMBRE</u>	DI	1	Fête du village *	Cligue
	JE	5	Challenge Pétanque "Jean-Marie"	Club de l'Amitié
	SA	7	Braderie *	Secours Catholique
	SA	7	Combiné des Hauts Prés	S C H S et USG VTT
	SA	14	Portes ouvertes en nocturne	La Scierie Demouge
	DI	15	Portes ouvertes	La Scierie Demouge
	JE	19	Concours de Belote interne	Club de l'Amitié

Jeunesse : permanences de la Mission Locale pour les jeunes de 16 ans à 25 ans révolus

La Mission Locale Espaces Jeunes du Territoire de Belfort assure une permanence à Giromagny, dans les locaux de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, tous les mercredis de 08h30 à 12h, à compter du 15 mai 2013.

Cette permanence s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, et à la recherche d'une formation ou d'un emploi.

Un accompagnement individualisé vous est proposé afin de vous aider à construire votre projet professionnel et à valoriser vos compétences.

Ces aides comprennent par exemple :

L'accès aux offres de formation ou d'emploi,

La préparation aux techniques de recherche d'emploi, la réalisation d'un curriculum vitae ou d'une lettre de motivation,

Le suivi en entreprise

Un relais vers nos partenaires en ce qui concerne le logement, la santé, les aides financières ou autres services.

Pour prendre rendez-vous et pour toute information, contactez :

La Mission Locale au 03.84.90.13.22

La Communauté de la Haute Savoureuse au 03.84.27.15.98

Site internet : mlej90.org - adresse mail : espacejeunes.territoiredebelfort@ejfc.org

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU TERRITOIRE DE BELFORT (CMA90)

Permanence mensuelle assurée par un conseiller d'entreprise CMA

tous les 2^e Mercredi de chaque mois de 8h30 à 12h00

à la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse à Giromagny

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Territoire de Belfort donne rendez-vous

Aux candidats à l'apprentissage, pour toutes questions relatives à :

- l'artisanat : info sur les métiers, les filières, la qualification artisanale

- l'apprentissage : info sur la réglementation, offres disponibles, atelier de recherche de contrats d'apprentissage, médiation...

Aux porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises :

Construisons ensemble votre projet d'entreprise : Accompagnement de l'idée la faisabilité, information sur les démarches, conseils, suivi, formations, offres des entreprises à reprendre...

Aux chefs d'entreprises artisanales et à leurs conjoints pour toutes questions relatives à :

- l'organisation, la gestion, le développement commercial de l'entreprise, les aides financières possibles, l'emploi et les ressources humaines...

- la formation : programme de stages CMA, plans et besoins des entreprises, inscription, prises en charges, DIF...

- la transmission, reprise d'entreprise : information pour les cédants et les repreneurs, bourse des opportunités et des locaux disponibles...

Contact : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Tel 03 84 57 30 40

Fax 03 84 22 08 95

Contact90@artisanat-comtois.fr

www.cma-belfort.fr